

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Samedi 31 Janvier 2009 - 09 HEURES 30

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE – ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE TINTENIAC

*Commune de la Baussaine*

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 31 JANVIER 2009**

Nombre de Conseillers en Exercice	15
Nombre de Membres présents	12
Nombre de Membres votants	12
Date de la convocation	23.01.2009
Convocation Affichée le	23.01.2009
Compte Rendu Affiché le	07.02.2009

L'an deux mil neuf, le trente et un janvier, à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUSSAINE s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Florence DENIAU, Maire de la Commune.

Etaient présents : Messieurs Daniel HENRY, Pierre-Yves MARQUET, Raoul LE GUERHIER, Jean-Michel PRESCHOUX, Dominique ROUXEL, Eric LEROSSIGNOL, Gilles LE TALLEC, Olivier QUENOUILLE et Mesdames Catherine PIEL, Gwénaél ARTUR, Kristell RIAND.

Absent excusé : Mr Thibault LE BOULANGER.

Absents non excusés : Yolaine DUBOIS, Frédéric BLANCHARD

---

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Gwénaél ARTUR est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2008 à l'unanimité.

**REGLEMENT MUNICIPAL DU CIMETIERE**

1 / 2009

Madame le Maire soumet à l'assemblée un règlement municipal du cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ approuve le règlement municipal du cimetière qui sera annexé à la présente délibération.

- ❖ donne pouvoir et signature à Madame le Maire

## **TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL**

**2 /2009**

Madame le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal n°54/2008 du 23 Mai 2008 fixant les prix applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008, des concessions comme suit

- Concession de 30 ans : 80 €
- Concession de 50 ans : 100 €

Madame le Maire demande à l'assemblée de rajouter un tarif concession temporaire de 10 ans ainsi que des tarifs de concessions destinées aux urnes cinéraires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rajouter les tarifs suivants :

- Concession temporaire de 10 ans : 50 €
- 2 tarifs de concessions destinés aux urnes cinéraires :
  - concession de 10 ans : 50 €
  - concession de 30 ans : 80 €

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009.

## **DEVIS DRAINAGE LOGEMENTS PLACE DE LA LONGERE**

**3 /2009**

Madame le Maire fait part des problèmes d'humidité pour les 2 logements communaux situés au N°4 et N°6 Place de la Longère. Elle présente, à l'assemblée, 2 devis de la SARL BEAUJOUR FRERES- 35190 TREVERIEN :

- Devis n°60512 du 03/12/2008 : réalisation d'un drainage de 8 ml de longueur en façade nord, pour un coût de 415 € HT, (soit 496.34 € TTC).
- Devis n°60594 du 30/01/2009 : réalisation d'un drainage sur la longueur restante pour un coût de 1 190.81 € HT, (soit 1 424.21 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

donne son accord de principe pour que des travaux de drainage soient réalisés pour la totalité des logements communaux situés Place de la Longère pour la réalisation de travaux jusqu'à la somme de 2 000 € TTC.

## **DEVIS DOUCHE VESTIAIRE DU TERRAIN DE FOOTBALL**

**4 /2009**

Madame le Maire présente 2 devis pour l'installation d'un chauffe-eau dans les douches des vestiaires du terrain de football ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Accepte le devis n°506 de la SARL BEDOUIN – 35190 BECHEREL, pour un montant global de 1779.62 € HT, (soit 2 599.10 € TTC) ;

## **DEVIS MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE**

Point reporté à la prochaine séance voir si possibilités évolution réseau avec câble. Mr Gilles LE TALLEC se charge de solliciter un devis avec passage éventuel d'un câble entre le bureau et l'accueil.

## **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL 6 PLACE DE LA LONGERE**

**5 /2009**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le logement communal n°3 situé au 6 Place de La Longère, occupé jusqu'au 31/01/2009 par Mademoiselle LABAR Sandrine, sera désormais loué à compter du 4 février 2009 à LARIVIERE-GILLET Denis, aux mêmes conditions.

- ⇒ Décide de mettre en location le logement communal N°3 de Type II, sis « 6, Place de la Longère » à Monsieur LARIVIERE-GILLET Denis, à compter du 04/02/2009 ; le loyer prendra effet à compter de cette date.
- ⇒ Rappelle que le loyer mensuel d'un montant actuel de 222.59 €, (fixé par délibération n°56/2008 du 23 mai 2008), est révisé chaque année au 1<sup>er</sup> juillet.
- ⇒ Exige le versement d'un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, soit la somme de 222.59 €
- ⇒ Charge Madame le Maire de la rédaction du bail à conclure entre la Commune et Monsieur LARIVIERE-GILLET Denis, et lui donne pouvoir de signature.

## **TRAITEMENT DES PAIES PAR LE CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE**

**6 / 2009**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'existence de services facultatifs proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine aux collectivités adhérentes, parmi lesquels le traitement des salaires.

Afin d'alléger la charge de travail du secrétariat de Mairie, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confier au CDG 35 le traitement des paies des agents communaux et des indemnités des élus, à partir du 1<sup>er</sup> février 2009.

A cette fin, une convention d'utilisation des services facultatifs doit être signée avec le Centre de gestion, dont les modalités sont les suivantes :

- adhésion au service de « traitement informatique des salaires »
- facturation d'un coût de 6,60 € par bulletin de paie mensuel

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte de passer cette convention dont un exemplaire sera joint à cette délibération
- Donne pouvoir et signature à Madame le Maire.

## **RENFORT CDG 35 SUR LES PROJETS COMMUNAUX**

Vu les dossiers à venir demandant des compétences particulières en matière d'urbanisme, expropriation, salle des fêtes, appel d'offres. Un renfort CDG 35 interviendra sur ces dossiers selon les besoins 3 jours par semaine.

## **DEMANDES DE SUBVENTIONS SCOLAIRES**

Madame le Maire fait part de 4 demandes de subventions scolaires pour des lycéens. Il est rappelé et décidé ne pas y donner une suite favorable vu que la Commune n'attribue des subventions que pour des élèves scolarisés en établissements publics et privés, cycles maternelles, primaires et collèges.

## **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**

**7/ 2009**

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences,

Vu le Code des marchés publics,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de l'exécutif municipal il convient de déléguer au Maire certaines compétences du Conseil municipal, notamment en matière de marchés publics,

Après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de donner au Maire, pour la durée du présent mandat, délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, c'est-à-dire d'un montant inférieur à 206 000 €, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

## COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée communale des décisions prises dans le domaine de l'exercice du droit de préemption urbain, par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°78-2008.

Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 21/08/2008 par Me LEGRAIN, notaire à TINTENIAC, dans le cadre de la cession amiable d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à ALIX Bernard et NICOLAS Odile, terrains cadastrés section A, numéros 804, 806 et 1170, sis 1, impasse du Fournil, d'une superficie totale de 3179 m<sup>2</sup>, au prix de 220 000 € (+ commission d'agence et frais d'acte).

- Décision : le droit de préemption n'est pas exercé sur ces parcelles.

Déclaration d'intention d'aliéner transmise le 17/12/2008 par Me LECOQ, notaire à TINTENIAC, dans le cadre de la cession amiable d'un immeuble bâti sur terrain propre appartenant à VAN SCHOORISSE Jean-Jacques, terrains cadastrés section B, numéros 503p et 504p, sis 2, impasse de la Tranquillité, d'une superficie totale d'environ 300 m<sup>2</sup>, au prix de 85 000 € (+ commission d'agence et frais d'acte).

- Décision : le droit de préemption n'est pas exercé sur ces parcelles.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil municipal.

### POINT ECOLE

- Mise en place du poteau de basket.
- Mise en place de petits jardins.
- Demande de bac à sable sous le préau.
- Voir avec la Communauté de Communes pour commande de composteurs.
- Il sera rappelé aux personnels de l'école de faire attention aux stores.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Enclos moutons Lotissement des coteaux de la Heurteloie** : Jean-Michel PRESCHOUX présente un devis grillage, poteaux, fils environ 550 €,

L'estimation actuelle du coût d'entretien du terrain = 400 €

L'assemblée donne son accord de principe pour l'achat du matériel pour faire un enclos.

- **Terrain de football** : Il a été constaté un graffiti cette semaine, faire le nécessaire pour le nettoyer.

Prochaine réunion prévue le 27 février 2009

Séance levée 23 heures 15 minutes

Florence DENIAU

Daniel HENRY

Pierre-Yves MARQUET

Jean-Michel PRESCHOUX

Raoul LE GUERHIER

Dominique ROUXEL

Olivier QUENOILLERE

Catherine PIEL

Eric LEROSSIGNOL

Gilles LE TALLEC

Gwénaél ARTUR

Thibault LE BOULANGER